



Semaine Arbitrale du 9 au 13 mai 2016



Concours International d'Arbitrage de Montpellier – Serge Lazareff

Le Centre de droit de la consommation et du marché est heureux de vous annoncer la tenue de la 17^{ème} semaine arbitrale du Concours International d'Arbitrage de Montpellier.

Le concours d'arbitrage de Montpellier a été créé en 1999 sur le modèle des « training moots » américains mais en langue française. Il est organisé en partenariat avec le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, et le Conseil National des Barreaux.

Ce concours rassemble des étudiants français et étrangers titulaires d'un Master 1, des universités, des écoles et des centres de formation juridique. Les équipes sont constituées de deux à quatre membres issus des mêmes établissements d'enseignement supérieur.

L'objectif est de proposer un cas fictif de droit des affaires comprenant une hypothèse d'arbitrage et mis en scène dans des conditions proches de la réalité.

Les participants s'échangent leurs conclusions de janvier à mai de chaque année avant de venir s'affronter lors de plaidoiries au cours d'une semaine arbitrale organisée à l'Université de Montpellier. Chacun des participants a l'occasion de présenter au minimum quatre plaidoiries devant un tribunal arbitral composé d'universitaires ou de praticiens du droit.

Le jury du concours est composé d'arbitres professionnels, Le CIAM se réfère par ailleurs au règlement arbitral du CMAP.

CIAM 16^{ème} édition 2015



Finalistes et lauréats du prix de la meilleure plaidoirie:
D.U. Contentieux International des Affaires - Université
Paris Est Créteil

CIAM 16^{ème} édition 2015

La 17^{ème} semaine arbitrale se tiendra du 9 au 13 mai 2016.

Elle débutera par un colloque autour du thème « Arbitrage et partie faible » qui aura lieu, au Salons France-Amériques à Paris.

La semaine se poursuivra à partir du 10 mai à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de Montpellier. Les deux premiers jours réuniront tous les participants pour les plaidoiries des phases qualificatives. Les équipes sélectionnées s'affronteront le 12 mai lors des quarts de finale. Les demi-finales se dérouleront le 13 mai au matin.

Les finalistes se retrouveront à 14 heures dans la Salle des actes de l'Université de Montpellier.

Quatre prix seront décernés :

Le grand prix Serge Lazareff pour le vainqueur

Le prix CIAM pour le finaliste

Le prix CIAM pour la meilleure plaidoirie

Le prix CIAM pour le meilleur mémoire

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires pour leur participation à l'organisation de ce concours, en particulier, le Conseil National des Barreaux, dont le parrainage, débuté cette année, a permis de renforcer le concours.

Nos remerciements vont également au Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, qui nous accompagne depuis de nombreuses années.

Nous remercions aussi La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Montpellier et LexisNexis pour leurs soutiens divers dans la réalisation du concours.

